

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

Numéro 8 - Octobre 2017

RÉTROSPECTIVE DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Retour vers le futur



ÉLECTIONS CANTONALES

Nos candidats au Grand Conseil

CANDIDATURES AU CONSEIL FÉDÉRAL

Une magnifique aventure

LE SUCCESEUR DE RIE III

Le point sur PF17

MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS

AGENDA

Novembre - Décembre

1^{er} - 2 décembre 2017	Course de l'Escalade Inscriptions auprès du secrétariat jusqu'au 6 novembre
7 décembre 2017	Assemblée des délégués à Carouge Détails sur plr-ge.ch!

SOMMAIRE

Octobre 2017

P. 3 **ÉDITO** *Université d'été: une tradition se penche sur une révolution*

P. 4-13 **PLR GENÈVE** *Conseil fédéral: retour sur une magnifique aventure
Hommage à Robert Ducret
Nos 80 candidats au Grand Conseil*

P. 14-27 **Dossier: Université d'été**

- *Accompagnons la révolution 4.0*
- *La mobilité et les nouvelles technologies*
- *La numérisation: façonner l'avenir*
- *Digitalisation et protection des données: défis et opportunités*
- *Résultat du concours*

P. 34-37 **POLITIQUE FÉDÉRALE** *Exit RIE III, bienvenue à PF17*

P. 38-39 **ACTUALITÉ COMMUNALE** *Votation en Ville de Genève annulée: démission et transparence exigée*

P. 40-41 **ÉCLAIRAGES** *Association Bienvenue: le social n'est pas l'apanage de la gauche!*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Gregory von Niederhausern

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ: UNE TRADITION SE PENCHE SUR UNE RÉVOLUTION

Pour notre parti, la rentrée politique est marquée par un événement majeur: l'Université d'été. Voilà sept ans que nous nous retrouvons annuellement dans un magnifique domaine de la campagne genevoise pour débattre de sujets importants pour l'avenir de notre canton et de notre pays.

Cette année, les participants se sont penchés sur la numérisation – ou la digitalisation – de la société. Thème central s'il en est, tant en raison de son impact sur nos vies quotidiennes que de sa présence récurrente dans les journaux, mais pourtant peu comprise, voire méconnue par la plupart des citoyens et des élus. En effet, les connaisseurs du domaine s'expriment souvent dans un jargon hermétique tandis que leurs promesses de révolution peuvent sembler excessives pour les unes, invraisemblables pour les autres.

Le défi pour les organisateurs fut donc d'expliquer clairement les conséquences pratiques de cette révolution numérique, de porter le débat sur des principes appréhendables par tous et non sur des détails accessibles aux seuls informaticiens. Défi relevé avec succès si l'on en croit la richesse des débats, la diversité des interventions et les mines réjouies à l'heure du repas, servi sous un soleil radieux.

Autre événement majeur pour notre parti, l'assemblée des délégués du 28 septembre a désigné les 80 candidats qui porteront nos couleurs lors des prochaines élections au Grand Conseil. De nombreux objets cruciaux pour Genève seront débattus ces prochaines années, il est ainsi primordial que le PLR atteigne ses ambitions, qui sont de voir sa députation passer à 30 membres, contre 24 actuellement, et de conquérir un troisième siège au Conseil d'Etat. Charge maintenant à nos 80 candidats, menés par Pierre Maudet, Nathalie Fontanet et Alexandre de Senarclens, et soutenus par l'ensemble du parti, de réaliser cet objectif essentiel pour Genève.

RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF:

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch



CRÉATION ET RÉALISATION:
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ:

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE:
UNE (une.ch)



CONSEIL FÉDÉRAL : RETOUR SUR UNE MAGNIFIQUE AVENTURE

Nous y avons cru ! Grâce à la campagne brillante de Pierre Maudet, les Genevois ont rêvé d'être à nouveau représentés au Conseil fédéral. L'histoire, ou plutôt l'Assemblée fédérale, en aura décidé autrement. Pierre Maudet revient sur cette aventure, avant de se tourner vers l'avenir, l'élection au Conseil d'Etat au printemps 2018.



Par Pierre Maudet

Après six semaines de campagne aussi intenses que passionnantes, l'Assemblée fédérale a finalement élu Ignazio Cassis au poste de Conseiller fédéral le 20 septembre 2017. Je l'en félicite et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Il pourra compter sur moi pour l'appuyer de toutes mes forces dans les défis qu'il devra affronter au Conseil fédéral.

Pour ma part, je tiens à dire combien cela a été un honneur que de participer à cette campagne, grâce à l'appui sans faille de ma famille, de mon équipe proche, de mon parti et de mes collègues du Conseil d'Etat. Je les remercie toutes et tous du fond du cœur, de même que je remercie chaleureusement les parlementaires qui m'ont témoigné leur confiance.

« Cette élection laissera certainement des traces, en ce sens que les partis devront affronter la question du contenu et élargir leurs tickets. »

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des membres du PLR Genève qui se sont déplacés pour soutenir ma candidature le mardi 8 août, me laissant ainsi le souvenir d'une magnifique assemblée qui m'a donné l'énergie de mener campagne pendant les semaines qui suivirent.

Pour paraphraser Nelson Mandela qui disait « Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends. », je tiens à dire que j'ai beaucoup appris lors de cette campagne. Sur notre pays, sur nos institutions et sur moi-même. J'en retire l'absolue conviction que la Suisse est plus que jamais armée pour affronter les défis qui l'attendent, avec la précieuse contribution de toutes ses composantes.

Cette élection laissera certainement des traces, en ce sens que les partis devront affronter la question du contenu et élargir leurs tickets. J'ai la faiblesse de penser que cette élection sera un marqueur, avec la démonstration qu'un outsider peut ouvrir le jeu de façon légitime et crédible.

« Vous pourrez ainsi compter sur moi, en compagnie de Nathalie Fontanet, d'Alexandre de Senarclens et de l'ensemble de nos candidats au Grand Conseil pour porter nos idées auprès de la population. »

Tournons-nous maintenant vers l'avenir. Un peu plus de six mois nous séparent des prochaines élections cantonales qui seront déterminantes pour l'avenir de notre canton. Vous pourrez ainsi compter sur moi, en compagnie de Nathalie Fontanet, d'Alexandre de Senarclens et de l'ensemble de nos candidats au Grand Conseil pour porter nos idées auprès de la population.

Encore une fois, merci à tous les membres du PLR Genève pour votre soutien. J'espère ainsi avoir été à la hauteur de vos attentes pour porter les valeurs de notre parti au-delà de la Versoix et me réjouis, d'ores et déjà, de vous retrouver pour la prochaine campagne au Conseil d'Etat pour laquelle je m'engagerai avec la même énergie que celle au Conseil fédéral.



HOMMAGE À ROBERT DUCRET

par François Longchamp, Président du Conseil d'Etat

Robert Ducret nous a quittés le 28 septembre dernier, l'année de sa 9^e décennie, après quelques semaines d'hôpital et quelques jours passés dans un établissement médico-social.

Je voudrais ici saluer sa mémoire et lui rendre l'hommage que lui doit notre canton.

Robert Ducret, c'est la personnification de l'homme engagé. Dans une Carouge majoritairement catholique, il a débuté au travers du protestantisme. Lorsque le virus politique est à son tour venu le titiller, il s'est engagé à l'âge de 28 ans au Parti radical. Un an plus tard, en 1955, il était élu au Conseil municipal, assemblée qu'il présidera en 1963. Elu aussi député au Grand Conseil en 1965, il accèdera au Conseil d'Etat douze ans plus tard, à l'âge de 57 ans.

La valeur du travail

Son élection au gouvernement a été saluée, il faut s'en souvenir, comme celle d'un authentique *self made man*. Robert Ducret avait entamé sa carrière professionnelle comme ouvrier et chauffeur dans l'entreprise de combustible familiale, avant d'en devenir le patron. Ce parcours qu'il n'a jamais oublié a fait sa fierté. «J'ai été ouvrier avant vous!» rétorqua-t-il un jour au Grand Conseil à un député communiste qui affectait de douter de ses capacités d'empathie.

Ouvrier, oui. Mais l'homme qui devait accéder au gouvernement en 1979 avait franchi les marches. Il était devenu patron d'une entreprise prospère et s'était bâti un important patrimoine immobilier à Carouge. Il siégeait aussi dans différentes institutions, comme le conseil de la prestigieuse Banque Barclay's. Et dans une discrétion toute protestante, il possédait un hélicoptère qu'il pilotait lui-même. Ainsi, malgré ou à cause de sa réussite, Robert Ducret connaissait la valeur des choses. Il savait le prix des efforts qu'il faut pour les obtenir et l'ampleur du travail qu'il faut abattre pour les mériter. Lucide, il voyait aussi que la vie n'est pas forcément rose pour tout le monde. Ses valeurs personnelles,

morales, religieuses ont forgé en lui cette conviction que la force d'une communauté ne tient pas à la réussite de quelques-uns mais à l'attention portée à tous. Sa vie durant, il honorerait cette pensée.

Une idée fondatrice

Lorsqu'il est entré au Conseil d'Etat, Robert Ducret a pris les rênes du département des finances. La période était délicate. Après la crise pétrolière, notre canton traversait des difficultés économiques et sociales. Genève connaissait alors la stagnation; un déclin, même. Des fleurons industriels fermaient et Genève connaissait brutalement le chômage, un mot pourtant rayé du vocabulaire à la fin de la guerre. Les taux d'intérêts, la dette et les déficits étaient plus importants qu'aujourd'hui et l'argent entraînait mal. Alors, Robert Ducret a eu une idée. Un plan novateur et précis: la mensualisation de l'impôt. Plutôt que d'adresser un bordereau d'impôt annuel et voir se multiplier les impayés, il proposait de mensualiser les versements, principe en apparence tout simple mais en même temps parfaitement novateur. Robert Ducret s'est alors heurté à une partie de son administration pour qui pareil projet «était impossible à mettre sur pied». Puis les communistes ont lancé un référendum. Enfin, il lui a fallu encore croiser le fer avec quelques esprits chagrins qui croyaient déceler en ce dessein si simple une dangereuse déresponsabilisation de l'être humain.

Vraiment? Une majorité populaire lui a donné raison à plus de 53%. Deux ans lui auront ainsi suffi pour faire de Genève le premier canton suisse à mensualiser ses impôts.

Sa vision du logement

La situation s'est redressée. Le tissu économique genevois s'est régénéré. Dix budgets bénéficiaires se sont succédés. Mais les finances publiques ne pouvaient à ses yeux être une fin en soi. S'il ne s'agissait que de collationner des chiffres, il aurait manqué, en effet, une vision et donc un objectif

supérieur. Or concrètement, en politique, Robert Ducret a toujours chéri une marotte : le logement. Déjà lorsqu'il était conseiller municipal, il s'était engagé pour la construction des Tours de Carouge. Il voyait bien, à l'époque, combien la population communale rencontrait des difficultés à se loger décentement. Il savait aussi combien les maisons du Vieux-Carouge, bien loin d'être, comme aujourd'hui, le dernier endroit à la mode, étaient souvent insalubres et tenaient parfois même du vestige. Le logement, il en avait une idée précise. Avant même d'accéder au Conseil d'Etat, il avait réalisé une importante opération immobilière familiale à Carouge. Son credo : le logement pour tous. Il en connaissait les contraintes. Lorsque ses immeubles HLM sont sortis de terre, en plein marasme économique, les locataires, malgré des loyers raisonnables, ne se sont pas précipités. Les plans financiers ont pris l'eau. Mais convaincu de la justesse de son projet inscrit dans la durée, Robert Ducret a tenu bon. Une fois de plus, les années lui ont donné raison. Aujourd'hui, ses appartements logent quantité de familles et d'ainés modestes. Et lorsque la période de contrôle des loyers s'est terminée, Robert Ducret a maintenu des loyers raisonnables, dérisoires parfois, là où tout homme cupide en aurait assurément profité.

Visionnaire et aimé

Sa philosophie n'aurait eu que faire de l'avidité. « Mes locataires sont des gens heureux » aimait-il à dire « et cela suffit à mon propre bonheur ». Lorsque la politique cantonale du logement sera placée sous la responsabilité du département des finances, il continuera de lui vouer une attention de tous les instants. Et c'est lui, ne l'oublions pas, qui obtiendra la modification de la loi sur les zones de développement afin de permettre d'y construire des logements en PPE accessibles à la classe moyenne, pas seulement des appartements locatifs. Débatteur hors pair, doté d'un sens aigu de la formule, Robert Ducret siégera 12 ans au Conseil d'Etat. Au service du canton entier, il restera en même temps profondément carougeois, attaché à la rue Joseph-Girard, battant encore grosse caisse à la fanfare et n'hésitant pas à reprendre le volant d'un camion pour assurer une livraison. Il gardera, jusqu'à sa maladie de l'été dernier, des contacts réguliers avec ses anciens collaborateurs de l'Hôtel des finances, qu'il rencontrait chaque mois depuis trente ans dans un restaurant du quartier. Sa fidèle collaboratrice de l'époque, que j'interrogeais sur cette tradition, me disait, « lorsque vous parlerez de Robert Ducret, dites combien il était sympathique, chaleureux, généreux et droit. » Au gouvernement, il siégeait avec des personnalités fortes, comme le lettré Jaques Vernet et le remuant Christian Grobet. Beaucoup résumaient la situation de la manière suivante : « On admire Jaques Vernet. On craint Christian Grobet. Et on aime Robert Ducret. »

Huit ans à Berne

Robert Ducret a siégé aussi à Berne durant huit ans, au Conseil des Etats, entre 1983 et 1991 parallèlement à son mandat cantonal. A peine élu à Berne, il a même été propulsé candidat officiel du Parti radical suisse à la succession du conseiller fédéral Georges-André Chevallaz. L'autre candidat

officiel, Jean-Pascal Delamuraz, lui a brûlé la politesse. Sous la Coupole, d'aucuns reprochaient en effet à Robert Ducret de... ne pas avoir d'expérience parlementaire fédérale. Il arrive à l'histoire de se répéter.

Après sa carrière politique, Robert Ducret s'impliquera encore dans la gestion des structures d'accueil pour réfugiés en présidant l'AGECAS. Il est resté membre de la Société des Vieux-Grenadiers pendant 52 ans. Fidèle à ses convictions radicales, il demeurera toujours attentif à son parti, en toutes circonstances et de multiples manières, y compris durant les années de disette. Pierre Maudet qui siège aujourd'hui avec moi au Conseil d'Etat, et Hugues Hiltbold sur les bancs du Conseil national, savons tous trois ce que nous lui devons.

Notre République mais aussi ses amis carougeois, sa paroisse, ses amis politiques auront tous pu compter, à un titre ou à un autre, sur Robert Ducret. Réservez lorsqu'il s'agissait de lui, il avait, lorsqu'il s'agissait des autres, le souci de chacun.



NOS 80 CANDIDATS AU GRAND CONSEIL

Les candidats PLR à l'élection du Grand Conseil ont été désignés par l'Assemblée des délégués du 28 septembre. Notre parti présentera une liste de 80 personnalités, qui représentent parfaitement la diversité de notre canton, tant en terme de communes de domicile, de professions que d'âges. Nos trois candidats au Conseil d'Etat, Pierre Maudet, Nathalie Fontanet et Alexandre de Senarclens figureront en tête de liste. Avant de mieux vous les présenter dans un prochain numéro, nous vous dévoilons déjà les noms de ces femmes et hommes qui s'engagent pour servir Genève et défendre les valeurs libérales-radicales.

Aellen Cyril
Député, Veyrier

Agramunt Gian-Reto
Vernier

Alder Murat Julian
Député, Thônex

Apothéoz Jacques
Corsier

Aubert Nicolas
Vernier

Barbey Alexis
Député, Ville de Genève

Barbier-Mueller Diane
Veyrier

Barde Antoine
Député et maire, Anières

Bellingeri Stefano Vito
Ville de Genève

Béné Jacques
Député, Thônex

Bersier Julie
Conseillère municipale, Thônex

Blanch Pascal
Ville de Genève

Boehler-Goodship Elizabeth
Le Grand-Saconnex

Bouvier Christine
Collonge-Bellerive

Brandt Simon
Conseiller municipal, Ville de Genève

Bron Gilles-Olivier
Conseiller municipal, Vernier

Brunel Mayori
Thônex

Buffet-Desfayes Natacha
Conseillère municipale, Ville de Genève

Burri Rémy
Conseiller municipal, Ville de Genève

de Candolle Beatriz
Députée et maire, Chêne-Bourg

Conne Pierre
Député, Ville de Genève

Cornu Renate
Ville de Genève

Creffield Conrad
Adjoint au maire, Bardonnex

Cuendet Edouard
Député, Ville de Genève

Daher Vincent
Lancy

Dérobot Thierry
Conseiller municipal, Lancy

Douzals Jacques
Vandoeuvres

Fiss Joëlle
Ville de Genève

Fontanet Nathalie
Députée et cheffe de groupe, Ville de Genève

Genecand Adrien
Conseiller municipal, Ville de Genève

Giacobino Donata Nadia
Conseillère municipale, Thônex

Grand Eric
Conseiller municipal (Président du CM), Jussy

Grognoz Fabien
Conseiller municipal, Meyrin

Hardyn Nathalie
Députée suppléante, Monnetier-Mornex

Hiltbold Serge
Député, Carouge

Jay-Delattre Sylvie
Conseillère administrative, Confignon

Jud Philippe
Vernier

Kämpfen Véronique
Lancy

Laemmel-Juillard Valérie
Collonge-Bellerive

Leiser Jean-Marc
Conseiller municipal, Versoix

Locher Jean,
Conseiller administratif, Chêne-Bougeries

Luzzatto Christine
Meyrin

Malek-Asghar Patrick
Conseiller administratif et député suppléant, Versoix

Maudet Pierre
Conseiller d'Etat, Ville de Genève

Messerli Marie-Claire
Meinier

Meyer Philippe
Conseiller municipal, Chêne-Bourg

Monbaron Fabienne
Conseillère administrative, Plan-les-Ouates

de Montmollin Simone
Députée, Laconnex

Morand Louise
Chêne-Bougeries

Morel Philippe
Député, Vandoeuvres

Nicollier Pierre
Onex

Oppliger Danielle
Conseillère municipale, Thônex

Orsini Antoine
Le Grand-Saconnex

Pasquier Jean-Pierre
Conseiller municipal, Onex

Patek Serge
Conseiller municipal, Veyrier

de Planta Francine
Maire, Collonge-Bellerive

Rana Zolana Ginior
Conseiller municipal, La Croix-de-Rozon

Rigotti Helena
Conseillère municipale, Ville de Genève

Romain Jean
Député, 1^{er} vice-président du Grand Conseil, Bernex

Roulet Michèle
Conseillère municipale, Ville de Genève

Saudan Patrick
Député, Troinex

Schaller Vincent
Conseiller municipal, Ville de Genève

Schneebeli Roland-Daniel
Adjoint au maire, Hermance

Selleger Charles
Député, Le Grand-Saconnex

de Senarclens Alexandre
Député et président du PLR Genève, Chêne-Bougeries

Senglet Christophe
Adjoint au maire, Choulex

Serrano Philippe
Conseiller municipal, chef de groupe Meyrin

Sommer Monika
Conseillère municipale, Chêne-Bougeries

Steiner Matthieu
Conseiller municipal, Le Grand-Saconnex

Subilia Vincent
Conseiller municipal, Ville de Genève

Taboada Francisco
Veyrier

Tschopp Laurent
Conseiller municipal, Vernier

Uehlinger Pascal
Conseiller administratif et député suppléant, Thônex

Vuillod Georges
Député, Charrot

Wavre Rolin
Conseiller municipal, Pregny-Chambésy

Wicki Guy
Ville de Genève

Wicky Raymond
Député, Aire-la-Ville

Wolfisberg François
Conseiller municipal, Carouge

Zuber-Roy Céline
Députée suppléante et conseillère municipale, Carouge

Zweifel Yvan
Député, Onex



ACCOMPAGNONS LA RÉVOLUTION 4.0

L'Université d'été 2017 a traité de la numérisation de la société. Mais qu'est-ce donc cette numérisation dont tout le monde parle? Gregory von Niederhäusern, vice-président du parti et organisateur de la manifestation, répond à cette question tout en revenant sur cette journée spéciale pour notre parti.



Par Gregory von Niederhäusern

Après les croissants, le mot d'accueil du Président et un discours de Pierre Maudet sur sa candidature au Conseil fédéral, l'Université d'été a débuté par une présentation de Jean-Luc Favre, directeur général d'ABB Sécheron, des conséquences pratiques de la numérisation de la société. Il semble utile ici aussi de suivre le même plan et d'ouvrir ce dossier par un rappel succinct des effets de la numérisation.

La numérisation, une tendance globale et inévitable

La numérisation est souvent qualifiée de quatrième révolution industrielle. En ce sens, elle fut précédée par la première révolution industrielle résultant de l'invention des machines à vapeur moderne (1812), par la seconde qui a vu l'apparition des premiers convoyeurs électriques (1879) et par la troisième marquée par l'avènement de l'informatique (1969). Aujourd'hui, la rupture provient des possibilités offertes par la mise en réseau des personnes, des objets et des services.

Exprimé autrement, la numérisation concerne tout autant le consommateur qui se rend sur le site d'un fabricant pour acheter une paire de chaussures que l'industriel qui met en réseau son appareil de production et qui en améliore l'efficacité grâce à l'analyse des données récoltées. La numérisation permet souvent une relation directe entre deux acteurs du marché, au détriment d'intermédiaires aussi divers que le commerçant de quartier lorsqu'il s'agit de vente de chaussure ou du notaire dans le cadre de la création d'une société.

« La rupture provient des possibilités offertes par la mise en réseau des personnes, des objets et des services. »

Ceux qui veulent empêcher cette quatrième révolution industrielle par la réglementation se fourvoient. En effet, elle résulte de l'accélération de nos moyens de communication. De ce fait, elle est inévitable, sauf à vouloir se passer, au niveau mondial, d'Internet. Elle peut et doit cependant être accompagnée: d'abord pour s'assurer que l'être humain,

et non de grandes entreprises, soit le cœur et la finalité de cette révolution et ensuite pour faire en sorte que la Suisse soit l'une des gagnantes de la numérisation comme elle l'est de la globalisation. Ce dernier point passe en particulier par la formation, initiale et continue, et par une politique migratoire permettant aux entreprises suisses d'attirer les talents dont elles ont besoin.

Des opportunités à saisir et des adaptations à effectuer

L'administration sera également touchée par la numérisation. Le Boston Consulting Group, dans un rapport intitulé Digital Administration Switzerland, a récemment estimé qu'une numérisation même partielle des processus de l'administration fiscale et des différents services compétents en matière de transactions immobilières permettrait d'économiser 1'500 places de travail dans les administrations cantonales et entre 15 à 22 millions «d'heures citoyennes» par la simplification des démarches administratives. Si notre pays est, selon le même rapport, l'une des lanternes rouges dans le domaine, ce n'est pas le cas de notre parti. En effet, le Grand Conseil a récemment accepté une motion de Bénédicte Montant demandant une numérisation du processus de dépôt des autorisations de construire – permettant aux requérants d'envoyer un simple fichier informatique au lieu des milliers de pages A4 actuellement nécessaires – tandis qu'il traitera prochainement une motion d'Alexandre de Senarclens demandant l'introduction de cours de programmation à l'école obligatoire.

« Le succès ou l'échec de notre pays face à la numérisation dépendra fortement de notre capacité à adapter notre système éducatif. »

Ce dernier élément est essentiel. Les changements rapides induits par la numérisation vont de fait avoir des conséquences importantes sur de nombreux emplois. Il est donc capital que nous adaptions notre système de formation pour nous assurer tout d'abord que les élèves disposent, au terme de l'école obligatoire, des connaissances et compétences nécessaires

pour appréhender ce nouveau monde et ensuite pour garantir des possibilités de formation et de reconversion tout au long de la vie. Le succès ou l'échec de notre pays face à la numérisation dépendra fortement de notre capacité à adapter notre système éducatif.

Trois thématiques approfondies

Bien que la numérisation à venir concerne tous les domaines de l'activité humaine, il a été nécessaire de choisir les thématiques les plus pertinentes à traiter durant l'Université d'été, en laissant de côté de nombreux sujets passionnants que le PLR ne manquera pas d'approfondir par la suite.

Ainsi, le premier atelier a ainsi traité des effets de la numérisation sur l'aménagement du territoire et la mobilité (lire l'article p. 19). Le second s'est intéressé à l'approche législative à adopter face au changement en matière de commerce, de logement et d'hébergement ainsi que l'attitude de notre parti face aux opportunités que représente la numérisation pour l'administration cantonale (lire l'article p. 23). Enfin, le troisième atelier s'est penché sur les risques pour notre vie privée, mais aussi sur les opportunités pour notre pays, qui pourrait devenir grâce à son ordre juridique libéral et stable le coffre-fort numérique du monde (lire l'article p. 24).

Libéral et progressiste, notre parti a un rôle essentiel à jouer face à la numérisation. L'Université d'été a permis d'échanger sur ce sujet complexe et de poser quelques principes essentiels, qui guideront à l'avenir l'action du PLR tant au parlement cantonal que dans nos communes.



MAISON V. GUIMET FILS S.A.

ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE

Fondée en 1873

Urgences 24 h. sur 24

Canalisations – Travaux publics
Transports de matières dangereuses
Nettoyage de colonnes de chute
Contrôle des canalisations par T.V.

Rue du Buis 12 – 1202 Genève – Téléphone 022 906 05 60 – Fax 022 906 05 66



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

LA MOBILITÉ ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le premier atelier de l'Université d'été a traité des impacts de la numérisation sur l'aménagement du territoire. Vincent Daher, membre des JLRG et candidat au Grand Conseil, revient sur les intéressantes propositions que les débats ont faites émerger.



Par Vincent Daher

Le PLR a réfléchi à l'aménagement et la mobilité en considérant la révolution industrielle 4.0. L'atelier « Impact des nouvelles technologies sur l'aménagement du territoire » a permis d'avoir une réflexion de fond pour nous guider dans cette problématique à l'avenir. Les intervenants, Jean-Luc Favre, directeur général d'ABB Sécheron, Patrick Malek-Asghar, maire de Versoix et député suppléant candidat à sa réélection, ainsi que le soussigné, ont lancé le débat en proposant trois axes de discussion : la mise en place d'un nouveau type de mobilité, l'impact de la numérisation sur l'urbanisme et la façon dont nos élus devraient anticiper ces problématiques.

Un grand potentiel d'économies

Les *Smart Cities* permettent d'utiliser de nouvelles technologies pour diminuer la consommation en énergie de plusieurs secteurs d'activités, dont notamment les réseaux électriques et les bâtiments. Le domaine qui fut le plus débattu est la mobilité. Jean-Luc Favre a présenté le TOSA, un bus 100 % électrique développé par son entreprise à Genève. A l'avenir, ce bus pourrait être totalement autonome, ce qui diminuerait drastiquement les charges des TPG. Les participants ont débattu des conséquences de cette économie, proposant notamment une baisse du prix des titres de transport voire même, dans le cas d'une baisse très importante des charges, la gratuité des transports publics. Plusieurs interrogations relatives au taux d'utilisation des véhicules privés ont également été soulevées, notamment en raison du fait que les *Millennials*, soit la génération née entre 1980 et 2000, semblent plébisciter l'usage des transports publics et des services de co-voiturages au détriment des véhicules privés.

« Les effets de la numérisation doivent être pris en compte lors de toute réflexion urbanistique, faute de quoi nos infrastructures seront inadaptées aux besoins de la population et de l'économie. »

L'évolution de la mobilité nous contraint à repenser l'urbanisme. Premièrement, les générations futures se déplaceront sans doute moins pour se rendre au travail. En effet, les entreprises encouragent toujours plus le télétravail, rendu possible par les moyens de communication modernes, même si cette tendance n'est pas aussi développée en Suisse qu'outre-Atlantique. Deuxièmement, les nouvelles technologies permettent aux entreprises industrielles de diminuer leur besoin en surface de façon considérable. Pour exemple, ABB Sécheron, après une réorganisation de sa chaîne de production, peut maintenant produire sur 4000 m² ce qu'elle produisait avant sur 8000 m². Troisièmement, selon les estimations du World Economic Forum, environ 90 % des achats se feront sur Internet à l'avenir, bouleversant au passage le commerce traditionnel. Les participants à l'atelier sont arrivés à la conclusion que les autorités devaient faire preuve d'anticipation et prendre en compte les effets de la numérisation de la société lors de toute réflexion urbanistique, faute de quoi nos infrastructures seront inadaptées aux besoins de la population et de l'économie.

Une anticipation nécessaire

Le PLR a d'ailleurs déjà pris conscience de ce risque. Notre conseiller d'Etat Pierre Maudet a mis en place différents groupes de travail afin de préparer au mieux notre canton à cette nouvelle révolution industrielle. Les participants ont suggéré l'idée d'intégrer dans ces groupes de réflexions des étudiants universitaires, apportant ainsi une meilleure idée quant aux technologies déjà existantes ou en voie de développement et permettant aussi de définir plus précisément les besoins des nouvelles générations.

« Les innovations, bien comprises et bien mises en œuvre, peuvent avoir des effets très importants et positifs pour Genève. »

Cet atelier a donc offert aux participants l'occasion de réfléchir à l'impact de la numérisation sur la mobilité et le développement du territoire. Il en est ressorti que les innovations en découlant, bien comprises et bien mises en œuvre, peuvent avoir des effets très importants et positifs pour Genève, en particulier en matière de maîtrise des coûts de mobilité, d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle du sol. Il est ainsi capital que nos élus, tant au niveau municipal que cantonal, soient sensibilisés à ces questions et les prennent en compte dans le cadre de leur activité politique.



NUMÉRISATION : FAÇONNER L'AVENIR

De nouveaux acteurs utilisant les technologies numériques arrivent sur le marché dans de nombreux secteurs d'activité. Les législations doivent être adaptées en conséquence, mais en suivant quels principes? Le deuxième atelier de l'Université d'été a tenté de répondre à cette question. Stefano Vito Bellingeri, membre des JLRG et candidat au Grand Conseil, fait une synthèse des discussions.



Par Stefano Vito Bellingeri

Le PLR soutient un marché innovant et moderne! C'est l'enseignement que l'on a pu tirer de l'atelier «Accompagner la numérisation: comment le PLR peut créer la Suisse de demain?». Dans un contexte économique chamboulé par l'arrivée de nouveaux acteurs exploitant le potentiel des plates-formes numériques, il s'est avéré judicieux de discuter avec nos membres de ce thème au cœur de l'actualité et de la prochaine campagne pour les élections législatives de 2018.

De nouveaux acteurs mais une concurrence loyale

En effet, les secteurs traditionnels de l'économie, réglementés ou non, doivent faire face à une nouvelle concurrence décomplexée, professionnelle ou non. Récemment, les manifestations de chauffeurs de taxis qui critiquaient Uber, application mobile de mise en contact d'utilisateurs avec des conducteurs de voitures, avaient défrayé la chronique. Notre magistrat Pierre Maudet avait alors fait adopter une nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC), entrée en vigueur cet été, qui simplifiait la législation dans le but d'améliorer la qualité des services de transport à Genève.

« Les nouveaux acteurs comme les anciens doivent pouvoir jouir des mêmes droits et répondre des mêmes obligations. »

Adapter le cadre légal? Oui, mais comment? Voilà la question centrale qui a été posée en prenant l'exemple concret d'AirBnb, plate-forme payante de location et de réservation sur Internet de logements de particuliers, sur laquelle se trouvent plus de 2'000 logements à Genève. En Suisse, on compte 2 millions de nuitées réservées depuis ce site Internet (environ 5,4% des nuitées de l'hôtellerie). Le phénomène est mondial et oblige les municipalités à s'adapter. A Berlin par exemple, les propriétaires doivent demander une autorisation pour louer la totalité de leur bien. A Londres, ils peuvent désormais louer leur bien sans autorisation ni déclaration pendant 90 jours au plus par année civile.

Quelle a été la réponse de nos membres? Oui à une concurrence loyale! Les nouveaux acteurs comme les anciens doivent pouvoir jouir des mêmes droits et répondre des mêmes obligations. Les avancées technologiques qui facilitent nos échanges au quotidien représentent une aubaine aussi bien pour le consommateur que pour un entrepreneur. Profitons-en pour assouplir nos réglementations qui datent d'un autre temps. Pour ce faire, prenons l'exemple du canton de Zoug qui, comme 270 municipalités dans le monde, a conclu un accord avec AirBnb pour prélever la taxe de séjour et la reverser à Zoug Tourisme.

La lente évolution de l'administration

La digitalisation en cours est une occasion en or pour augmenter l'efficacité et l'efficience de l'action publique. Un rapport du Boston Consulting Group sur l'état de la numérisation de l'administration suisse souligne son retard dans ce domaine et énumère les différentes réformes qui lui permettraient de réaliser des économies de temps et d'argent. La motion de notre députée Bénédicte Montant va dans le même sens en proposant la numérisation du processus de dépôt des autorisations de construire. Comment se fait-il qu'en 2017, à Genève, on doive gaspiller 16'000 pages A4 pour demander la construction d'une centaine de logements?

« La digitalisation en cours est une occasion en or pour augmenter l'efficacité et l'efficience de l'action publique. »

Le temps est aux e-prestations et à l'autonomisation du citoyen. Notre conseiller d'Etat Pierre Maudet l'a très bien compris et a lancé cet été le projet-pilote de registre du commerce qui utilise la technologie, réputée incorruptible, de blockchain. Pour le lecteur, il est désormais évident que l'accompagnement de la numérisation doit être une priorité, toujours dans l'optique d'améliorer les services à la population et de répondre aux besoins de l'économie.

DIGITALISATION ET PROTECTION DES DONNÉES : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Comment assurer le respect de la vie privée face à la numérisation? Le troisième atelier de l'Université d'été s'est penché sur cette problématique. Jacques Douzals, membre des JLRG et candidat au Grand Conseil, revient sur les vifs débats qui ont alimenté les réflexions.



Par Jacques Douzals

L'université d'été a également été l'occasion pour les membres de s'informer et de discuter des défis et des opportunités que représente la digitalisation pour la protection des données. L'importance de ce sujet pour le PLR découle notamment du fait que la protection des données vise à protéger la sphère privée des citoyens, valeur libérale-radical par excellence. Nous sommes en effet tous conscients des risques liés à la quantité importante de données recueillies sur nous – l'on pensera notamment à Google, Facebook et Apple pour ne nommer qu'elles. Ces risques suscitent des interrogations légitimes, auxquelles il est important d'apporter des réponses, et ce notamment en vue des élections cantonales de 2018.

Cette problématique était l'objet du troisième atelier de l'Université d'été 2017, intitulé «Protection des données: De la sensibilisation des élèves au coffre-fort numérique suisse» et modéré par Jean-Pierre Pasquier, sous-directeur des ressources humaines dans une entreprise horlogère et candidat au Grand Conseil.

L'auteur de ces lignes a tout d'abord brièvement présenté le cadre légal en matière de protection des données et attiré l'attention des membres sur les réformes actuellement en cours sur le plan fédéral et ayant notamment pour but d'adapter le droit suisse au droit européen.

La Suisse: coffre-fort numérique mondial?

Le premier thème a ensuite été présenté par Laurence Halifi, présidente du *Strategic Board* de VigiSwiss, association de *data centers* en Suisse. Elle a souligné les défis que pose le stockage de données et l'opportunité que cela représenterait pour la Suisse si nous décidions de profiler notre pays comme coffre-fort numérique mondial pour toutes les données légales.

Un tel positionnement aurait notamment pour but de préserver la mémoire numérique universelle et permettrait de s'assurer que les données soient hébergées en lieu sûr avec des standards de qualité élevés. Laurence Halifi a par ailleurs attiré l'attention des participants sur la volonté de certains experts d'établir une Déclaration de Genève sur le cyberspace, qui permettrait à la Suisse de contribuer au maintien de la paix dans le domaine de la cybersécurité.

Malgré un temps limité à disposition, les discussions ont été vives et constructives. Les questions à propos de ce premier thème ont été nombreuses. Elles ont notamment porté sur la question de savoir comment nous pourrions nous assurer de l'absence de données illégales dans les *data centers* en Suisse afin d'éviter que notre pays ne se transforme en plateforme mondiale des données illégales. Un problème que cette question pourrait poser est celui du risque d'intrusion des *data centers* dans les données qu'ils hébergent afin de vérifier la légalité desdites données. La cherté de la Suisse et le manque de compétitivité qu'elle cause pour les *data centers* en Suisse ont également été abordés.

Laurence Halifi a répondu à ces questions en indiquant qu'il est souvent possible d'anticiper le stockage de données illégales et que les *data centers* collaborent avec les autorités compétentes en cas de soupçons d'illégalité. Par ailleurs, la compétitivité de la Suisse pourrait être augmentée si les coûts d'exploitation – et notamment ceux liés à l'énergie – étaient revus à la baisse et si la Suisse évitait de surréglementer ce domaine.

La sensibilisation à la numérisation dès l'enfance

Sabrina Cohen-Dumani, présidente de la fondation Nomads, a ensuite exposé les raisons pour lesquelles il est important de sensibiliser les élèves à la numérisation. En effet, il est essentiel de préparer les générations futures à la quatrième révolution industrielle et de leur donner les moyens de s'adapter aux métiers que la digitalisation créera. A également été abordée la question de savoir s'il ne faudrait pas intégrer le codage dans les cours obligatoires, comme le prévoit le *Lehrplan 21* applicable dans la majorité des cantons suisse-allemands. C'était aussi l'occasion de rappeler que cette proposition fait l'objet de la motion M 2404 récemment déposée par notre Président et candidat au Conseil d'Etat, Alexandre de Senarclens.

« Le PLR a un rôle à jouer pour maintenir la compétitivité de la Suisse tout en garantissant une protection adéquate des citoyens. »

Ce second thème a en outre conduit à plusieurs questions, notamment celles de savoir si l'école était le meilleur endroit pour former les jeunes à la numérisation et s'il ne fallait pas autoriser les élèves à utiliser leurs téléphones portables à l'école. Afin de mieux sensibiliser les élèves aux défis que pose la digitalisation de la société, une solution qui a été soulevée est l'introduction de cours d'informatique dès l'école primaire, comme le prévoit le *Lehrplan 21*; une telle formation précoce semble en effet indispensable pour que les élèves puissent être informés des risques auxquels ils sont exposés et, ainsi, agir de manière responsable.

L'adoption par le Conseil fédéral le 15 septembre 2017 de l'avant-projet de révision de la loi sur la protection des données, qui vise à «adapter la protection des données et [à] renforcer les droits des citoyens» souligne l'actualité de cet atelier. Les discussions sur les défis que pose la digitalisation pour la protection des données ne font donc que commencer et le PLR a un rôle à jouer pour maintenir la compétitivité de la Suisse tout en garantissant une protection adéquate des citoyens.



RÉSULTAT DU CONCOURS

Un concours a été organisé par le Nouveau Genevois dans le cadre de l'Université d'été. Christophe Senglet est l'heureux gagnant ! Il a généreusement offert son lot, une annonce publicitaire, à un jeune PLR qui lance une start-up pour révolutionner la livraison de repas.

Par la rédaction

Quels sont les trois meilleurs candidats pour l'élection au Conseil d'État au printemps 2018? Telle était la question à laquelle il fallait répondre pour participer au concours organisé durant l'Université d'été. Evidemment, un tirage au sort a dû départager les nombreux participants qui ont brillamment répondu Nathalie Fontanet, Pierre Maudet et Alexandre de Senarclens. Après un suspense haletant, le hasard désigna Christophe Senglet, adjoint au maire de Choulex et candidat au Grand Conseil, comme heureux gagnant.

Christophe Senglet a gagné une annonce publicitaire d'une valeur de 520 francs dans ce journal. N'ayant pas d'entreprise, il a souhaité offrir cet encart à un jeune qui se lance comme indépendant. La rédaction lui a proposé Nathan Gilson, qui à 25 ans vient de créer une entreprise avec son frère. Deliway est une sorte de restaurant virtuel, où les serveurs sont remplacés par des livreurs et les commandes se font directement par Internet. Chaque midi de la semaine, plusieurs plats sont proposés et peuvent être livrés dans un délai de 30 minutes en Ville de Genève, à Carouge et à Lancy. L'utilisation d'un algorithme pour l'organisation des tournées des livreurs permet de garantir une livraison rapide à un prix réduit. La boucle est ainsi bouclée, puisque le prix du concours de l'Université d'été sur la numérisation revient à une entreprise qui utilise justement les nouvelles technologies!

Vous souhaitez publier une annonce et n'avez pas gagné le concours? Pas d'inquiétude! Le secrétariat du parti (celine.tais@plr-ge.ch) est à votre disposition pour vous présenter les possibilités qui s'offrent à vous. Le Nouveau Genevois est publié à 8'500 exemplaires et distribué à de nombreuses PME locales, en plus de plusieurs milliers de particuliers, membres ou sympathisants du PLR. Un encart publicitaire dans ses pages offre donc une bonne visibilité, tout en soutenant le parti!



GENEVOIS, EXPRIMEZ-VOUS !

Votre opinion est essentielle pour le PLR! Le parti a décidé de mettre à disposition son site internet pour recueillir les réactions des citoyennes et des citoyens sur leur canton.

Aussi, depuis le 5 octobre 2016 et durant toute une année, le PLR met au premier plan des Genevoises et Genevois qui ont donné leur voix au parti, avec une série de déclarations dans lesquelles chacun s'exprime en toute franchise sur Genève.

Vous découvrirez leurs avis sur notre canton à travers des affiches urbaines et dans les transports publics, sur les réseaux sociaux, avec le soutien d'actions de «guérilla marketing» et dans les prochaines éditions du *Nouveau Genevois*.

En plus de leurs messages, ces femmes et ces hommes vous invitent à vous prononcer sur votre canton, afin que vous puissiez également faire entendre votre voix.

LAISSEZ-NOUS VOS MESSAGES !

La voix des Genevois, c'est la vôtre! N'hésitez pas à nous faire part de votre opinion sur une question qui vous tient à cœur pour notre canton sur notre page dédiée «*La voix des Genevois*», plr-ge.ch.

LA VOIX DES 08 GENEVOIS

Christian
Python

Entrepreneur

“Tout mettre en œuvre pour garder et faire perdurer le bel héritage que nos aïeux nous ont laissé. Une cité, un canton où règnent la sécurité, l'esprit d'accueil et l'ouverture sur le monde.”

Plus de témoignages
sur plr-ge.ch ou sur [facebook](#) 

PLR
Les Libéraux-Radicaux Genève

PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek



Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Focus sur...

... la motion «**Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance)**» déposée par le député et président du PLR, Alexandre de Senarclens. Ce projet vise à réformer la gestion des ressources humaines de l'administration publique genevoise. En effet, plutôt que de baliser le travail du fonctionnaire à coup de directives, souvent trop contraignantes, et de dénigrer son efficacité, il s'agit avant tout de lui laisser la possibilité d'effectuer son travail de manière efficace, notamment en prônant la confiance et la culture de l'erreur. Cette motion propose donc une réduction drastique des directives, ainsi qu'une réduction des tâches administratives afin que les employés de l'Etat puissent consacrer leur temps aux prestations à la population.



• PL 12075 : « Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher »

En bref : ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 11735 : « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462 : « Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement »

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400 : « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une

partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175 : « Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève !) »

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités ! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325 : « Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité »

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement ! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• PL 12170 : « Pour une simplification administrative de la nomination et de la mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires »

En bref : la procédure de nomination, respectivement

de mutation d'officiers, de sapeurs-pompiers volontaires est aujourd'hui très technocratique et pèse administrativement sur les communes. Ce projet vise donc une simplification administrative des nominations et des mutations afin de soulager les communes de procédures superflues.

• PL 12067 : « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855 : « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11594 : « Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles »

En bref : les HUG, l'Université et les hautes écoles doivent pouvoir fixer librement la rémunération de leur personnel.

• PL 11548 : « Caisse de pension de l'Etat : prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 10949 : « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les

autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

• M 2403 : « Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.



• PL 11716 : « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715 : « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427 : « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 11491 : « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

• PL 8640 : « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

• M 2260 : « Péréquation intercantonale : pour une meilleure prise en compte des villes centres ! »

En bref : l'Assemblée fédérale traite (février 2015) de deux initiatives cantonales issues de cantons contributeurs à la péréquation financière intercantonale (RPT). Les députés PLR proposent que Genève suive ce mouvement et dépose également une telle initiative. Les critères utilisés par la RPT ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui et, en particulier, les charges des villes centres ne sont pas



assez prises en considération.

• PL 12018 : « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

• PL 11581 : « TPG : garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

• PL 11547 : « TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

• M 2356 : « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref : le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

• M 2199 : « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



• M 2390 : « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

• M 2371 : « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

• M 2354 : « Pour un accès approprié à la policlinique d'ophtalmologie des HUG »

En bref : Le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la policlinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

• M 2323 : « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services

de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

• M 2241 : « Libre choix de l'hôpital : garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG »

En bref : Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

• M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



• PL 12043 : « Pour une commission consultative équilibrée »

En bref : ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences « doublent » avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.

• M 2388 : « Pour un traitement plus écologique des demandes en autorisation de construire »

En bref : cette motion vise à réduire un gaspillage important de papier ainsi qu'à économiser des coûts d'impression superflus en requérant que les demandes d'autorisation de construire puissent être faites de manière électronique.



• M 2376 : « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

• R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat : pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



• PL 12141 : « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5^e à la 11^e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

PL 12019 : « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

• PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

• M 2404 : « Révolution 4.0 : pour une école en harmonie avec son temps »

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

• M 2357 : « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

• M 2355 : « La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève »

En bref : depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

• M 2306 : « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

• M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

• M 2218 : « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.


GROUPE SPG-RYTZ
 UN RÉSEAU
 DE COMPÉTENCES
 

**SOCIÉTÉ PRIVÉE
DE GÉRANCE S.A.**
 GENÈVE
 T. 058 810 30 00
 www.spg.ch

**RYTZ &
CIE S.A.**
 NYON T. 058 810 36 10
 LAUSANNE T. 058 810 35 00
 www.rytz.com

UN CONSEIL IMMOBILIER GLOBAL

EXIT RIE III, BIENVENUE À PF17

Suite au refus populaire de RIE III, le Conseil fédéral vient de lancer la consultation sur un nouveau projet de réforme fiscale, PF17. Yvan Zweifel, député et candidat à sa réélection, souligne les différences entre ces deux projets et rappelle l'importance de réformer l'imposition des entreprises.



Par Yvan Zweifel

Le 12 février de cette année, le peuple suisse a clairement refusé la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) à 59,07 % (52,27 % à Genève). Si le refus du peuple est clair, sa justification l'est moins et les analyses divergent pour comprendre l'ampleur de ce vote négatif.

Mais si l'interprétation de ce refus populaire est complexe, tout le monde s'accorde sur le fait qu'une réforme reste nécessaire. En effet, la Suisse s'est engagée à respecter les normes édictées par l'OCDE et notamment son projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) qui veut faire en sorte que les entreprises qui exercent principalement leur activité à l'étranger ne puissent plus être favorisées fiscalement par rapport aux entreprises actives sur le plan local. Ceci est justement le cas en Suisse via l'article 28 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) qui permet aux cantons d'implémenter dans leur législation respective des allègements importants, par exemple en n'imposant pas les bénéfices d'une société lorsque son but est uniquement de détenir des participations dans d'autres entreprises (*holding*) ou d'exonérer tout ou partie des revenus issus d'activités à l'étranger (société auxiliaire).

Un calendrier serré

Fort heureusement, le Conseil fédéral s'est rapidement attelé à cette tâche et a créé, le 2 mars 2017, un organe de pilotage formé de représentants des cantons, dont le conseiller d'Etat genevois Serge Dal Busco, et de l'administration sous la direction du conseiller fédéral Ueli Maurer. Cet organe de pilotage a auditionné tous les partis politiques, ainsi que des représentants des cantons et des communes, de même que les principales organisations patronales et syndicales. En date du 6 septembre 2017, le Conseil fédéral a présenté son nouveau projet de réforme de l'imposition des entreprises intitulé PF17, pour projet fiscal 2017, et a ouvert la procédure de consultation y relative.

« PF17 est un projet plus consensuel et plus équilibré que le projet initial RIE III refusé lors de la votation du 12 février 2017. »

La consultation durera trois mois et prendra fin le 6 décembre 2017. Le Département fédéral des finances prévoit de soumettre le message relatif au PF17 au Parlement au printemps 2018. Ainsi, la réforme pourrait entrer en vigueur en 2020 au plus tôt (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour la loi fédérale et au 1^{er} janvier 2020 pour les adaptations cantonales). A Genève, le conseiller d'Etat Serge Dal Busco a annoncé que dès que le Parlement fédéral serait saisi du projet de loi idoïne, les travaux relatifs à la réforme cantonale seraient aussi remis sur les rails pour un traitement parallèle à celui des Chambres fédérales, ceci afin de minimiser tout retard dans la mise en œuvre de cette réforme fondamentale.

Un projet fédéral retravaillé

Concernant le projet en lui-même, il comporte des différences notables par rapport à la RIE III, notamment les éléments suivants :

- Une réglementation complète de la *patent box* au niveau législatif afin d'en accroître la transparence et une restriction de celle-ci : les inventions non brevetées des PME et les logiciels protégés par un droit d'auteur ne seront pas éligibles à la *patent box* ;
- Une réglementation exhaustive des déductions supplémentaires des dépenses de R&D ;
- Un relèvement du plafond de réduction fiscale ;
- Une renonciation à un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts, la fameuse NID qui fut si controversée pendant les débats sur RIE III ;
- Un relèvement de l'imposition des dividendes à 70 % aux niveaux de la Confédération et des cantons, sachant que les cantons peuvent prévoir une imposition plus élevée ;
- La prise en compte des villes et des communes dans le cadre du relèvement de la part des cantons dans l'impôt fédéral direct ;
- Une hausse de 30 francs par mois des prescriptions minimales de la Confédération en matière d'allocations familiales.

Les régimes spéciaux prévus (*patent box* et déductions supplémentaires des dépenses de R&D) sont conformes aux normes internationales et sont appliqués dans différents États. Ils sont d'ores et déjà connus et les analyses techniques requises sont disponibles, de sorte que les cantons sont à même de faire avancer leurs projets de mise en œuvre parallèlement à la Confédération. Si l'on renonce à ces régimes, les cantons seront contraints de prévoir des baisses générales supplémentaires de l'impôt sur le bénéfice afin d'éviter une fuite du substrat fiscal. La limitation de la réduction fiscale garantit que les entreprises qui pourront bénéficier de ces régimes spéciaux continueront de payer un impôt sur une partie de leur bénéfice.

Les principales mesures de cette nouvelle réforme sont résumées dans le tableau ci-dessous.

MESURES	MISE EN ŒUVRE	
	Confédération	Cantons/Communes
Suppression des régimes fiscaux cantonaux Sur le plan cantonal, les sociétés à statut fiscal spécial n'acquittent pas d'impôt sur le bénéfice ou ne versent qu'un montant réduit. Le PF17 supprime ce traitement fiscal privilégié. Il introduit, pour une durée limitée, une solution prévoyant un taux spécial, afin d'éviter les surimpositions.	NON	OUI, OBLIGATOIRE
Patent box Les bénéfices provenant de brevets et de droits comparables doivent être séparés des autres bénéfices pour être soumis à une imposition réduite. Le dégrèvement ne peut excéder 90 %. La <i>patent box</i> proposée est conforme à la norme internationale.	NON	OUI, OBLIGATOIRE
Déductions supplémentaires pour la recherche et le développement Des déductions supplémentaires ne dépassant pas 50 % peuvent être opérées pour les dépenses consenties dans le domaine de la recherche et du développement. La mesure est axée sur les activités en Suisse. Elle s'applique aux charges de personnel, majorées de manière forfaitaire.	NON	OUI, FACULTATIVE
Limitation de la réduction fiscale Les allègements fiscaux découlant de la <i>patent box</i> et des déductions supplémentaires pour la recherche et le développement ne doivent pas dépasser 70 % du bénéfice imposable. Les amortissements découlant d'une imposition passée en qualité de société à statut fiscal spécial sont également pris en compte pour le calcul du montant de la réduction.	NON	OUI, OBLIGATOIRE
Augmentation de l'imposition des dividendes L'imposition des dividendes est relevée à 70 % aux niveaux fédéral et cantonal pour les personnes physiques. Les cantons peuvent prévoir une augmentation accrue.	OUI	OUI, OBLIGATOIRE
Augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct La part des cantons passe de 17 % à 20,5 %.		
Prise en compte des villes et des communes Les cantons doivent tenir compte de façon appropriée des villes et des communes dans le cadre de l'augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct.		
Hausse des prescriptions minimales de la Confédération en matière d'allocations familiales Les montants des prescriptions minimales pour les allocations familiales sont augmentés de 30 francs.		
Réductions de l'impôt sur le capital Dans le cadre du calcul de l'impôt sur le capital, les cantons ont la possibilité de prévoir des réductions sur les fonds propres liés aux participations, aux brevets et aux droits comparables.	NON	OUI, FACULTATIVE
Déclaration de réserves latentes Les entreprises qui transfèrent leur siège en Suisse pourront bénéficier d'amortissements supplémentaires au cours des premières années. À l'inverse, si elles transfèrent leur siège à l'étranger, elles devront, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, s'acquitter d'une taxe de départ.	OUI	OUI, OBLIGATOIRE
Modifications relatives à la transposition Cette mesure permet de combler une lacune d'imposition en restreignant le champ d'application de l'exonération des gains en capitaux et donc, indirectement, en atténuant les conséquences du principe de l'apport de capital.	OUI	OUI, OBLIGATOIRE
Extension de l'imputation forfaitaire d'impôt L'imputation forfaitaire d'impôt permet d'éviter des doubles impositions sur le plan international. À l'avenir, les établissements stables suisses d'entreprises étrangères bénéficieront aussi de cette possibilité.	OUI	OUI, OBLIGATOIRE
Modifications de la péréquation financière La péréquation financière sera ajustée à la nouvelle réalité fiscale, afin de prévenir les inégalités entre les cantons.		

Le projet genevois compatible

Ces lignes directrices sont parfaitement compatibles avec le projet genevois actuellement suspendu au sein de la commission fiscale du Grand Conseil. En effet, les éléments controversés de la RIE III comme la déduction des intérêts notionnels (NID) ne faisaient déjà pas partie du paquet cantonal. Idem concernant la limitation des déductions fiscales à 70 %, alors qu'elle était prévue à 90 % dans le projet cantonal. Quant à l'augmentation des prescriptions minimales de la Confédération en matière d'allocations familiales, elle n'aura pas n'impact sur les finances cantonales, car le canton de Genève, en offrant 300 francs par mois, est déjà bien plus généreux que le minimum fédéral actuel, fixé à 200 francs par mois.

Le seul regret pour notre canton réside dans la part de l'impôt fédéral direct (IFD) qui sera rétrocédé aux cantons, car le PF17 vise à la faire passer de 17 % à 20,5 %, alors que l'organe de pilotage, tout comme RIE III, prévoyait un relèvement jusqu'à 21,2 %. Un manque à gagner estimé à 19 millions de francs par rapport à RIE III. Gageons que le Conseil d'Etat genevois, comme d'autres, fera pression sur le Conseil fédéral lors de cette procédure de consultation pour revoir cette part de rétrocession à la hausse.

« PF17 c'est avant tout une réforme en faveur de l'emploi qui apportera de la stabilité et de la prévisibilité à la place économique genevoise. »

Le Conseil fédéral, tout comme le Parlement, semble décidé à agir rapidement pour trouver une solution qui fera de la Suisse une place économique toujours aussi compétitive, gage d'une prospérité sauvegardée et d'un niveau de vie amélioré. Les députés PLR, notamment les membres de la commission fiscale, s'engagent eux aussi à remettre rapidement l'ouvrage sur le métier pour faire voter, au plan genevois, une loi cantonale qui soit largement acceptée et qui évite tout départ de ces importantes entreprises nécessaires à la fois pour les emplois de notre canton et pour ses recettes fiscales. N'oublions pas que notre voisin cantonal a déjà voté une partie de sa réforme locale et que le taux d'imposition des personnes morales vaudoises sera de 13,79 %, ceci suite à une votation acceptée par 87,12 % du peuple vaudois !

En conclusion, PF17 est un projet plus consensuel et plus équilibré que le projet initial RIE III refusé lors de la votation du 12 février 2017 et il rejoint, dans une large mesure, les approches qui avaient guidé l'élaboration du projet de mise en œuvre cantonale. PF17 c'est avant tout une réforme en faveur de l'emploi qui apportera de la stabilité et de la prévisibilité à la place économique genevoise qui verra son attractivité renforcée, ce qui garantira la prospérité de notre canton et de notre pays.



VOTATION EN VILLE DE GENÈVE ANNULÉE : DÉMISSION ET TRANSPARENCE EXIGÉE

Une genferei de plus! La votation municipale de la Ville de Genève a été annulée par la justice en raison d'une brochure électorale trop partisane. Simon Brandt, conseiller municipal, président du PLR Ville de Genève et candidat au Grand Conseil, demande la démission de la mairie de Rémy Pagani, ainsi que des explications sur le rôle des autres conseillers administratifs.



Par Simon Brandt

La démocratie semi-directe est notre bien le plus précieux et ne saurait être manipulée. Nous nous devons donc de demander l'annulation de la votation municipale du 24 septembre devant l'abus de droit du maire Rémy Pagani, qui confond une brochure électorale avec un brûlot politique.

Alors que la Chambre constitutionnelle a constaté des irrégularités graves visant à influencer ou fausser de manière essentielle le résultat du vote, le maire de la Ville de Genève Rémy Pagani refuse de tirer les conséquences de ses actes, malgré un vote clair du Conseil municipal lui demandant de démissionner. D'évidence pourtant, il ne peut plus rester dans sa fonction après ce camouflet.

« La Chambre constitutionnelle a constaté des irrégularités graves visant à influencer ou fausser de manière essentielle le résultat du vote. »

Ce qui est grave ici, c'est le total manque de respect de Rémy Pagani pour la fonction de maire qui devrait l'amener à se préoccuper des intérêts de la population plutôt que de passer trois semaines en Colombie sur les questions de droits de l'homme qui ne le concernent pas. Car s'il n'a pas le temps pour rédiger une brochure de vote correctement, il ne l'a pas non plus pour voyager dans le monde entier aux frais du contribuable.

Sa responsabilité est totale dans cette affaire, entre le non-respect des décisions du bureau du Conseil municipal dans l'élaboration de la brochure de vote et l'absence partielle de consultation du Conseil administratif – qui l'a certes soutenu après coup. Ses collègues de l'exécutif municipal ne peuvent toutefois s'exonérer de leur responsabilité lorsqu'on constate leur complicité active ou passive dans cette tentative malheureuse d'induire la population en erreur via la brochure de vote officielle.

Dans un premier temps, considérant la rupture totale de confiance avec le maire Rémy Pagani qui a tenté de tromper la population pour son seul profit politique, le PLR de la Ville de Genève a exigé sa démission immédiate de sa fonction de maire lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017, mais aussi et surtout des excuses publiques envers la population qui a été privée de son droit de vote à cause de lui.

« D'évidence, Rémy Pagani ne peut plus rester dans sa fonction de maire après ce camouflet. »

Par ailleurs, nous demanderons également que Rémy Pagani rembourse intégralement à la Ville de Genève l'ensemble des frais occasionnés par ses actes incongrus (organisation de la votation, utilisation du service juridique, etc.), via par exemple une retenue sur son salaire, car ce n'est pas au contribuable de payer pour sa faute politique.

Pour que la crise institutionnelle que traverse actuellement la Ville de Genève prenne fin, il est également nécessaire que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Nous demanderons donc l'audition par la commission des finances de tous les membres du Conseil administratif, qui doivent chacun s'expliquer sur leur rôle dans cette triste affaire et leur absence de réaction face à la fuite en avant du maire. Dans ce cadre, nous demanderons que soient rendus publics l'ensemble des procès-verbaux décisionnels, ainsi que la totalité des courriers ou courriels internes et externes échangés sur cette affaire. Il faut maintenant que les mesures nécessaires soient prises afin qu'une telle situation, symptomatique de terribles dysfonctionnements du collège actuel, ne se reproduise plus.

ASSOCIATION BIENVENUE : LE SOCIAL N'EST PAS L'APANAGE DE LA GAUCHE !

Améliorer l'accueil à Genève tout en favorisant la réinsertion professionnelle des personnes engagées : tels sont les défis de l'association Bienvenue. Son président, Raymond Wicky, également député PLR et candidat à sa réélection, se réjouit des excellents résultats obtenus.



Par Raymond Wicky

Au service des Genevois et des touristes

Il vous ont sûrement déjà renseigné à la gare Cornavin, à l'occasion d'un événement public ou lors de la distribution des p'tites poubelles vertes sur le territoire de la Ville de Genève. L'association Bienvenue propose un service d'information et d'orientation pour améliorer l'accueil à Genève. L'originalité de la démarche est que l'association emploie des personnes arrivées en fin de droit de l'assurance chômage pour les former et leur permettre de rebondir sur le marché ordinaire de l'emploi. Ces collaborateurs, appelés les stewards urbains, sont devenus des professionnels de l'accueil, de l'orientation et du conseil.

L'association vise à fournir un travail varié aux stewards urbains pour que ceux-ci développent leur employabilité. Les clients principaux de l'association sont les CFF, les TPG, les SIG, l'État de Genève ou encore la Ville de Genève. L'expérience d'un délégué péruvien venu à Genève pour une conférence à l'ONU témoigne de la polyvalence de l'équipe de Bienvenue. « En arrivant à Genève, j'ai été chaleureusement accueilli à l'aéroport par un steward urbain. Il m'a donné les informations utiles pour mon séjour. Le lendemain, le même steward m'a renseigné sur les transports publics proposés pendant la Fête de la musique. Il était posté vers le parc des Bastions pour renseigner les gens sur les transports (sur mandat des TPG). Deux jours plus tard, je suis allé à la gare pour acheter un billet de train pour Paris. Je tombe à nouveau sur le même steward ! Cette fois, il travaillait pour les CFF afin de faciliter l'achat des billets. Je le remercie infiniment pour toute cette aide inattendue ! »

Leur attitude bienveillante et leur grande connaissance de la ville permet de donner une très bonne image de Genève. En complément au travail de Genève Tourisme, la présence sur le terrain des stewards urbains a permis en 2016 à plus de 154'000 personnes de bénéficier de leurs conseils avisés.

La réinsertion, ça marche !

À la tête de l'association Bienvenue depuis deux ans, je goûte le plaisir de diriger une association qui œuvre au profit de personnes en emploi de solidarité ou dépendantes de l'Hospice général. En collaboration avec un comité dévoué et un directeur qui défend ses protégés tout en exigeant d'eux sérieux et professionnalisme, nous nous efforçons de conduire les destinées de l'association Bienvenue en la dirigeant à l'image d'une PME. Nous œuvrons au profit de nombreux clients institutionnels ou privés qui ont des besoins diversifiés pouvant parfaitement être assurés par nos stewards urbains doués d'une grande faculté d'adaptation.

L'association emploie une quinzaine de collaborateurs en réinsertion. Ils bénéficient tous d'un suivi individualisé pour les rendre à la vie professionnelle active. Certains suivent des formations, d'autres bénéficient d'heures de coaching. La charte d'engagement développée par l'association permet de fixer des objectifs avec chaque collaborateur dans la recherche d'emploi. Les résultats sont positifs et encourageants. En effet, nous avons la grande fierté d'avoir réinséré dans la vie active 26% de notre effectif (4 sur 15) pour la seule année 2016.

Des mandats plutôt que des subventions

Si toutes les aides financières sont évidemment les bienvenues, c'est surtout la recherche de mandats qui nous intéresse, ceci afin de garantir la part salariale que nous devons assurer en complément de l'effort fait par le canton. La politique de la main tendue, préconisée trop souvent par les élus de gauche, n'est pas la motivation qui nous anime.

Je serais un bien mauvais président si je ne profitais pas de cette tribune pour solliciter les lecteurs du *Nouveau Genevois* de nous apporter leur aide en imaginant nous confier des mandats afin de faire vivre notre association qui dépend en totalité du travail accompli et non de subventions.



Association Bienvenue
Avenue du Mail 1
1205 Genève

Vous pouvez également nous contacter par téléphone
(022 800 02 65) ou par mail (info@bienvenue-welcome.ch).

Merci par avance de penser à nous, votre aide nous sera précieuse !



Assemblée à Chancy



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00